

Texte de la Charte fédératrice de comités de quartier / associations de la Région de Bruxelles-Capitale relative au survol aérien de Bruxelles et des communes avoisinantes

En tant que signataires de la présente Charte, nous, comités de quartier / associations de la région de Bruxelles-Capitale appelons les autorités fédérales compétentes à élaborer sans délai un plan définitif de gestion de l'aéroport de Bruxelles-National afin de réduire de manière drastique et durable les inconvénients occasionnés à plusieurs centaines de milliers d'habitants, où qu'ils soient domiciliés, résultant de son exploitation. Il s'agit notamment de mettre fin au survol abusif des zones densément peuplées et de réduire de manière significative les nuisances sonores et polluantes afin d'assurer un environnement sain pour l'ensemble des populations.

Pour ce faire, nous considérons que ce plan doit répondre aux conditions suivantes :

- ▶ Dans un premier temps, à très brève échéance, **l'interdiction de tout survol nocturne** au départ de l'aéroport de Bruxelles-National entre 22 heures et 7 heures ainsi que l'interdiction d'opérer 24h/24h à partir de ce même aéroport pour **tous les avions les plus bruyants** selon les normes de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) ;
- ▶ La définition d'un **plan de vol diurne** qui respecte les normes de bruit bruxelloises et qui prend en compte, sur des bases **scientifiquement objectivées**, les zones à très faible densité de population afin de **respecter la sécurité** et la santé publique du plus grand nombre d'habitants possible ;
- ▶ La fixation d'un **plafond maximum** de 240.000 mouvements/an à réduire progressivement après concertation avec les pouvoirs publics ;
- ▶ La mise en place **de pénalité/interdiction** de vol sur Zaventem pour les pilotes/compagnies qui font preuve de mauvais comportement ou qui ne respectent pas les normes en vigueur et les points précédents ;
- ▶ La **délocalisation** de certaines activités, et certainement de celles susceptibles de se développer au cours de la nuit ou à des heures très matinales (frets, compagnies aériennes à bas prix, charters...), depuis Bruxelles-National vers des aéroports régionaux ainsi que la réalisation et la publication d'une étude indépendante chargée d'examiner la faisabilité d'une délocalisation de tout ou partie des activités de l'aéroport vers des aéroports régionaux, vers de nouvelles pistes, ou vers un nouvel aéroport ;
- ▶ La mise en place d'un **organe indépendant** du gouvernement chargé de vérifier le respect des plans de vol, des routes aériennes, et d'imposer des sanctions administratives aux compagnies aériennes en infraction. Par souci de transparence, les associations représentatives des riverains devront être représentées dans cet organe indépendant qui ne peut dépendre d'aucune manière de Belgocontrol ou des autorités gestionnaires de l'aéroport et qui devra avoir accès à l'ensemble des informations nécessaires pour pouvoir assurer ses missions ;
- ▶ La mise en place d'un **plan de rachat** des habitations restant survolées sur des bases similaires à ce qui a été fait à Charleroi et Liège, financé par Bruxelles-National ou une taxe supplémentaire sur les billets d'avions ;
- ▶ La mise en place d'un **plan d'insonorisation** pour toutes les habitations situées latéralement à moins de 1,500 mètres de l'axe des couloirs de vols, financé par Bruxelles-National ou une taxe supplémentaire sur les billets d'avions ;

La mise en œuvre de ces mesures nous semble, en effet, indispensable afin :

- ▶ De ne plus faire subir des nuisances sonores insupportables à plusieurs centaines de milliers d'habitants en raison d'une concentration abusive du survol aérien sur Bruxelles et sa périphérie, ni de sacrifier certains quartiers en particulier, suite à l'adoption et l'application par plusieurs gouvernements successifs de plans établissant les routes aériennes au mépris des principes fondamentaux du développement durable et de décisions de justice ;
- ▶ Qu'il ne puisse être renoncé au droit à la santé et au droit à un environnement sain pour tous les habitants, où qu'ils soient domiciliés, au motif qu'il faudrait favoriser le développement économique de l'aéroport de Bruxelles-National ;
- ▶ Que les habitants restant survolés aient droit à des compensations justes et équitables qui leur permettent de s'installer ailleurs s'ils le souhaitent ;

Outre l'appel à agir formulé à l'égard du gouvernement fédéral en préambule de cette Charte, nous, comités de quartier et associations, demandons au gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale :

- ▶ d'intenter toute action devant les juridictions compétentes pour faire déclarer illégal tout plan établissant les routes aériennes au départ de l'aéroport de Bruxelles-National en violation des règles de droit en vigueur, des décisions de justice et des principes contenus dans cette Charte ;
- ▶ de faire placer un nombre suffisant de sonomètres homologués par l'IBGE sur le territoire de la RBC de manière à constater toute infraction à l'arrêté du 27 mai 1999 du gouvernement bruxellois (arrêté dit Gosuin), et de faire payer systématiquement et sans délai tous les contrevenants ;
- ▶ de définir, faire voter et appliquer un arrêté complémentaire qui sanctionne les sources de bruits répétitifs dès 60 dB afin de mieux protéger les riverains proches des couloirs de vol ;
- ▶ de mettre en place des moyens de surveillance de la pollution aux particules ultra-fines liées à la présence de l'aéroport et de définir la législation permettant de protéger de manière adéquate la population contre cette pollution encore plus insidieuse et nocive.

Nous invitons enfin les habitants de la RBC et de sa périphérie, et les comités/associations associations qui les représentent, à prendre connaissance de cette Charte et à y adhérer s'ils se retrouvent dans le contenu de celle-ci.

Bruxelles, le 5 mars 2015

Comités de quartiers / associations signataires

Jean-Noël LEBRUN – Pour l'association Coeur-Europe

Benoit BOURTEMBOURG – Pour l'association Collectief Canal

Bernard BLONDEEL – Pour le Comité des habitants de Bruxelles Centre (COMITEBRU1000)

Anita NYS – Pour le comité Churchill-Longchamp (Uccle)

Eric HUET – Pour le comité Konkel Woluwe (WSP)

Olivier STRUELENS – Pour le comité La Plaine (ULB-Ixelles)

Maria CASADO – Pour le comité Tervueren-Montgomery (Ett.-WSL-WSP)

Woluwe-Saint-Lambert :

Bernard DEVILLERS – Pour Wolu-Inter-Quartiers

Maurice JAQUEMYNS pour le Comité A.R.A.S.S.

Jean-Noël LEBRUN pour le Comité A. Jonnart-Rogations

Charles SIX – Pour le Comité Parvis Saint-Henri

Philippe ELSEN – Pour le Comité Lambeau & alentours

Alain GERARD – Pour le Comité hameau de Roodebeek

Joan CANTON – Pour le Comité Saint-Lambert

Claudine ESPOSITO – Pour le Comité Aquilon & alentours

Pierre LEDOUX – Pour le Comité Dix Arpents-De Cuyper

Jeanne HENROTTE-NICOLAS – Pour le Comité Hof ten Berg

Etienne BOON – Pour le Comité Bas Roodebeek

Monique FONTAINE – Pour le Comité Constellations-Pléiades-Capricorne

Vincent COURTEJOIE – Pour le Comité Petit Woluwe

Marc MICHAUX – Pour le Comité Dries

Marcel DE RONGE – Pour le Comité Schuman- Bouleaux – Peupliers – Calabre et environs

Béatrice TILQUIN – Pour le Comité Prékelinden